



CODE D'ÉTHIQUE DU LAC ST-MATHIEU

PRINCIPES DIRECTEURS

Nous pensons que le meilleur support que l'on puisse fournir à notre communauté est d'entretenir une attitude de respect vis-à-vis de l'environnement naturel et un respect mutuel entre tous ceux qui utilisent le lac et ses environs.

La collaboration et la participation à ce code d'éthique assure la protection de l'écosystème du lac, tout en améliorant la qualité de vie de tous ceux qui en font usage.

D'autre part, le code d'éthique crée une zone de protection le long des rives, à la limite des environnements plus fragiles et autour de régions où certaines personnes pourraient vouloir se livrer à des activités paisibles comme la natation, les promenades en kayak ou en canot, l'observation des oiseaux ou encore la pêche.



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC ST-MATHIEU (APLSM)

C.P. 805, St-Mathieu-de-Rieux

(Québec) G0L 3T0

Adresse courriel : lacstmathieu@gmail.com

[facebook.com/Association pour la protection du lac St-Mathieu](https://www.facebook.com/Association.pour.la.protection.du.lac.St-Mathieu)

ZONE DE PROTECTION : 60 MÈTRES DES BERGES

Il est recommandé d'éviter les sports nautiques dans la zone de protection. Veuillez ne pas vous approcher trop près des animaux et éviter de les nourrir afin de préserver leur caractère sauvage.

QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau d'un lac demeure la clef de sa santé. C'est également un des aspects qui le rend attrayant aux résidents ainsi qu'aux visiteurs. Il est suggéré :

- Ne jetez rien dans le lac ou sur le rivage.
- Prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter de verser des matières polluantes dans le lac (détergents, essence, huile...).
- Quand viendra le temps de changer votre moteur, considérez fortement l'achat d'un moteur 4 temps.
- Afin de prévenir les algues et autres espèces envahissantes, si vous visitez d'autres lacs avec votre embarcation, vous devez l'avoir soigneusement lavée avant de la mettre à l'eau.
- Assurez-vous que votre embarcation satisfasse à tous les règlements concernant les réservoirs de vidange.

LE BRUIT

La pollution par le bruit constitue l'un des soucis majeurs sur le lac et ses alentours et doit être réduite au minimum. Puisque c'est une vallée, le son voyage beaucoup.

Il est recommandé d'ajuster le niveau sonore de tout système de son afin de répondre aux seuls besoins des utilisateurs. Les systèmes d'avertissement (klaxons, sirènes...) ne doivent être utilisés qu'en situation d'urgence.

Les rassemblements sur un ou plusieurs bateaux devraient se faire en respectant les autres utilisateurs et résidents du lac.

LES VAGUES

Les vagues sont la cause principale de l'érosion des rives ainsi que des dommages pouvant affecter de fragiles écosystèmes, tels que les frayères, les marais et autres habitats d'animaux. De plus, les vagues peuvent causer des renversements de bateaux et embarcations non motorisées, ainsi que des déplacements de quais.

Il est suggéré de pratiquer les sports nautiques motorisés et activités de remorquage (wakeboard, tube, ski nautique...) loin de la zone de protection des berges, afin de minimiser l'impact des vagues.

LA VITESSE DES EMBARCATIONS MOTORISÉES

Afin de réduire la production de vagues et de limiter les risques d'accident, limiter la vitesse sur le plan d'eau à :

- 8 km/h, sans vagues à moins de 60 mètres des berges et dans les baies ;
- 60 km/h dans les autres cas.

Les nageurs et les embarcations non motorisées ont priorité sur les embarcations motorisées. On ne doit jamais s'approcher à moins de 50 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée.

MOTOMARINES ET BATEAUX À HAUTE PERFORMANCE

Ces embarcations peuvent avoir des effets négatifs sur le lac ainsi que sur les autres membres de la communauté, lorsque utilisées de manière intempestive :

- Ne vous livrez pas à des chasses, des encerclements répétés ou des chavirements intentionnels.
- Respectez la faune marine, les baigneurs et la nature.



Ce code d'éthique a été adopté par le conseil municipal de Saint-Mathieu-de-Rioux, le 6 mai 2015 et mis à jour en juillet 2020.
